



Réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 109  
Nombre de présents : 95  
Nombre de votants : 103

L'an deux mille quatorze, le premier décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Jean-Charles CAZALÉ (suppléant de Louis COSTEDOAT), Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Frédéric PETERS, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIÉU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Didier ALSINET, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Idelette DEMAISON (pouvoir à David CRABOS), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Michel JESER, Delia MATA-CIAMPOLI (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jacques CLAVE (pouvoir à Véronique ETCHART), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Michel LABOURDETTE), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Frédéric LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 7 : ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU  
SERVICE URBANISME ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
LACQ-ORTHEZ ET LES COMMUNES**

**Rapporteur** : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

En application des articles L422-1, R423-14 et R 423-15 du code de l'urbanisme et dans le cadre de la mise en œuvre des compétences supplémentaires de la CCLO au titre de l'instruction des autorisations d'occupation des sols et de la planification, il est proposé de passer une convention de mise à disposition du service urbanisme intercommunal entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et les communes qui le souhaitent.

Pour cette mise à disposition, en matière de droit de sols , il est proposé le rythme de prise en charge suivant, déterminé à partir du temps nécessaire au service pour former les secrétaires de mairie au logiciel de saisie, des communes ayant répondu en délibérant, ainsi qu'en fonction du nombre de dossiers de chaque commune :

**Au 01/01/2015** : Argagnon, Arnos, Arthez-de-Béarn, Artix, Bellocq, Biron, Cardesse, Casteide-Cami, Casteide-Candau, Castétis, Castillon-d'Arthez, Cescau, Cuqueron, Doazon, Hagetaubin, Lâa-Mondrans, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau, Lacadée, Lagor, Lahourcade, Mesplède, Monein, Ozenx-Montestrucq, Parbayse, Puyoo, Saint-Médard, Sault-de-Navailles, Sauvelade, Serres-Sainte-Marie, Tarsacq, Viellenave-d'Arthez, ainsi que les communes qui n'ont pas à ce jour fait un retour formalisé du projet de convention, mais pour lesquelles l'instruction est déjà prise en charge.

**Au 01/04/2015** : Baigts-de-Béarn, Lacommande, Pardies, Ramous.

**Au 01/07/2015** : Abidos, Balansun, Bonnut, Lanneplàa, Mont, Saint-Boès.

**Au 01/09/2015** : Lacq, Saint-Girons, Salles-Mongiscard, Urdès.

Quant aux communes actuellement sous RNU citées ci-dessous, elles seront prises en charge lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme :

- Bésingrand, Boumourt, Castetner, Noguères, Sallespisse.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de se prononcer** favorablement sur cette mise à disposition,
- **d'autoriser** son Président à signer les conventions correspondantes, dont un modèle est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**

